



Elections CE-DP-CAP 2014

Ne laissez pas le hasard choisir vos représentants pour 3 ans !

N'oubliez pas de voter !

Les élections, quelle incidence pour moi ?

Choisir vos représentants au CE conditionne à la fois :

- **La gestion des activités sociales et culturelles de votre CE** (les prestations CE). La CFE-CGC vous propose de mettre en place le Tableau Magique dans tous les CE où elle sera majoritaire (mais sans majorité CFE-CGC, pas de Tableau Magique). En savoir + : www.lemelleurdesce.com.
- **La manière dont vous serez défendus pendant toute la mandature** sur les projets de réorganisation, la gestion de la formation professionnelle, l'équité femmes-hommes, et tant d'autres sujets d'importance **dans votre établissement**.
- **A quelles organisations syndicales vous donnez le plus de pouvoir de négociation pour les accords d'entreprise nationaux**, comme l'accord annuel sur les salaires qui conditionne vos augmentations, ou encore l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) dans lequel se négocient les embauches.

En votant pour vos Délégués du Personnel (DP), vous choisissez qui défendra l'application du Code du travail et de la fonction publique, ainsi que des accords d'entreprise dans votre établissement, pour l'ensemble des collègues, mais aussi pour vous personnellement, si vous rencontrez une difficulté. Et chacun sait qu'à Orange, elles ne sont pas rares ! Les DP CFE-CGC défendent chaque année des centaines de réclamations, et parviennent à obtenir justice pour les personnels, comme dans le cas récent de l'Indemnité de Congé Payés, ou encore des Véhicules de Fonction.

En élisant leurs représentants dans les CAP, les fonctionnaires définissent qui les défendra en matière de respect de leur statut, de couverture sociale (négociation en cours pour la Mutuelle fonctionnaires), mais aussi de procédures disciplinaires ou médicales, dont dépend leur sort lorsqu'ils sont confrontés à une sanction ou à un accident du travail.

Vous pouvez retrouver les actions que nous avons menées au cours de la mandature, en négociation d'accords comme de défense des fonctionnaires et des salariés dans notre journal de campagne : <http://bit.ly/ElectionsOrange2014>.

Vote pratique

■ Calendrier

- 1^{er} tour : du **mardi 18 novembre à 14h** au **jeudi 20 novembre à 17h30**
- 2nd tour : du **mercredi 3 décembre à 14h** au **jeudi 4 décembre à 17h30**

■ Vos identifiants de vote

Ils vous sont adressés par courrier postal à domicile **pour chaque tour de l'élection** (pour des raisons de sécurité, vous changez de code pour chaque tour).

Les codes du premier tour ont été expédiés le 3 novembre, et sont quasiment tous parvenus à destination le 10 novembre. Ceux du second tour vous parviendront quelques jours avant l'ouverture du scrutin.

■ Comment récupérer mes identifiants égarés ?

- Se connecter au site de vote : <https://www.jevoteenligne.com/orange/>. En bas de la page d'accueil, dans le pavé gris, cliquer sur le lien [formulaire d'assistance](#) et le compléter pour recevoir ses codes par mail

OU

- Appeler l'assistance téléphonique **0 800 503 505** du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 durant la période de vote. Vous pourrez récupérer vos codes par mail ou par SMS

■ Pour accéder au site de vote

N'importe quel accès internet suffit, même en dehors de l'entreprise, ou depuis un téléphone mobile ou une tablette connectés à internet. Le site de vote est ouvert 24h/24 pendant la période de vote, pour vous permettre de voter au moment qui vous convient.

■ Pour ne pas oublier de voter et avoir tout sous la main

Inscrire la date du premier jour de vote dans votre calendrier Outlook, y reporter vos codes et l'url du site de vote, ou une photo de la carte détachable comportant vos codes de vote (sur le courrier de la Direction).

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



www.cfecgc-orange.org

Nos documents de campagne :
<http://bit.ly/ElectionsOrange2014>.

Tout savoir sur notre proposition de gestion des CE :
www.lemelleurdesce.com